



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 12 octobre 2023	<b>Heure de départ</b> 16 h		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 11°C)	<b>Vent</b> 14 km/h (Nord-Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b> Ø	<b>Inscriptions totales</b> 78	
<b>Paris mutuels</b>	\$191,829			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Gillies, Peter (à distance)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

Un examen virtuel a eu lieu en compagnie du conducteur, Justin Filion, au sujet de la stimulation appliquée au cheval, "LA BARBE", le 17 septembre dans la Course 11.

Après avoir visionné la vidéo de la course et lui expliqué ce qui est perçu comme étant une stimulation acceptable, le participant a promis d'ajuster son style de stimulation pour se conformer à la règle.

Un avertissement officiel relatif à la règle 22.23.03 (b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) figure sur la licence de M. Filion.

Un examen virtuel a eu lieu en compagnie du conducteur, Jimmy Gagnon, au sujet du cheval, "PANTHEON SEELSTER", le vainqueur de la Course 2, disputée le 24 septembre.

L'explication qu'a donnée M. Gagnon a été partiellement acceptée après l'examen de la vidéo de la course et aucune sanction ne lui a été imposée.

Un avertissement officiel figure sur la licence du participant conformément aux règles de la CAJO 22.05.01 (i) et (e) (aide apportée à un autre cheval).

Deux participants se sont vu rappeler leur obligation d'acquitter les sanctions pécuniaires impayées.

Le transfert entre entraîneurs du cheval, "MR JOHN", (8SR15), qui passe de Carol Voyer à Isabelle Darveau, est approuvé.

### **Courses :**

Ted McDonald et Daniel Dulude ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.

1. Le #1, "APOCALYPSE ALPHA", (Pascal Berube), et le #6, "SOUTHWIND RUSSIAN", (Stephane Pouliot), devra se qualifier pour les bris d'allure survenus dans des courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

2. Examen du bris d'allure survenu au #1, "BETONAWHEELIN", (Stephane Brosseau), après le poteau de ½ mille. Lors du bris d'allure, le #1 a entravé la progression du #2, "COLTRANE DE VIE", (Ryan Guy), en provoquant un bris d'allure à ce dernier.

Le #1, arrivé en 5<sup>e</sup> position, a été placé en 7<sup>e</sup> position, conformément à la règle 22.09 de la CAJO.

Nous avons discuté avec le conducteur du #3, "BBC SPORTSBOY", (Marc Belanger), au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.

Un avertissement officiel relatif à la règle 22.23.03 (b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) figure sur la licence de M. Belanger.

Rien d'autre à signaler.

3. Rien à signaler.

4. Un retrait tardif a été effectué par le vétérinaire de la CAJO, Dr M. Rocheleau, (maladie) du cheval, "SPEAKER NANCY".  
On a opéré un remboursement totalisant \$ 47.  
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Le conducteur du #7, "WHATINEEDISAMAN", (Ryan Guy), sera présent à l'examen au sujet d'une possible infraction à la règle 22.19 de la CAJO (les conducteurs doivent garder les pieds dans les étriers) dans le dernier droit.  
Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Départ retardé, car le #9, "RUB ME", (Stephane Brosseau), avait besoin d'une attache-langue.

L'entraîneur, Jean Beaulieu, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.03 (j) (i) de la CAJO (retarder le départ) par le juge de départ, Jamie Fiolek, et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2386170

Le conducteur du #2, "ROCK N ZEUS", (Drew Smyth), prendra part à l'examen de sa stimulation observée dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Le #6, "DURAMACS", (Ryan Guy), devra se qualifier pour les bris d'allure survenus dans des courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

## **Réclamations :**

### **Course 8**

Le #1, "CROSSFIT" (1), pour \$ 25,000 par Gordon McDonald et Chris Boland (Victor Puddy entraîneur).